

# **S.F.E.S. Société Française d'Etude des Souterrains**

## Archéologie Souterraine

Siège Social : Centre Culturel Mairie d'Artenay 45410

La Société Française d'Etude des Souterrains (S.F.E.S.), fondée en 1971, succède au C.I.R.A.C. qui avait été fondé en 1969. C'est une société savante qui a pour vocation principale l'étude des souterrains aménagés. Les souterrains aménagés sont des cavités aveugles creusées par l'homme et pourvues d'aménagements divers. Ils se présentent sous la forme de galeries et salles de dimensions relativement modestes, formant un réseau plus ou moins étendu.

La S.F.E.S. regroupe des personnes de tous horizons, archéologues amateurs et professionnels, spéléologues, historiens, mythologistes ou simple curieux, réunis par l'intérêt porté à tous les domaines de recherches concernant les souterrains aménagés.

La S.F.E.S. constitue un espace d'échange entre tous les spécialistes des souterrains. Pour cela, elle publie une revue trimestrielle « SUBTERRANEA » et organise un congrès annuel.

La revue Subterranea contient informations et publications concernant l'étude des souterrains aménagés.

Le congrès annuel associe communications et visites de sites souterrains dans une région de France ou d'un pays européen.

Pour rejoindre la S.F.E.S., vous pouvez envoyer votre demande d'adhésion accompagnée du règlement de votre cotisation et d'une lettre de motivation au président :

Monsieur Luc Stevens  
Avenue Notre-Dame de Fatima, 13  
1082 Berchem-Sainte-Agathe (Belgique)

L'adhésion sera définitive après accord des membres du Bureau.

### Cotisations :

- Membre seul 35 euros ttc. (abonnement + droit de vote)
- Couple 40 euros ttc. (abonnement + 2 droits de vote)
- Etudiant 22 euros ttc. (abonnement + droit de vote)
- Personne en difficulté 22 euros ttc. (abonnement + droit de vote)
- Société, association 50 euros ttc. (abonnement + droit de vote)
- Adhésion sans abonnement 20 euros ttc. (droit de vote)
- Abonnement sans adhésion 40 euros ttc. (abonnement)
- Cotisation de soutien sans limitation

Le règlement par chèque ou mandat international pour les pays étrangers est à libeller au nom de la Société Française d'Etude des Souterrains.

Pour plus d'informations sur la S.F.E.S. consultez notre site Internet  
<http://www.chez.com/sfes/>

# **S.F.E.S. Société Française d'Etude des Souterrains**

Archéologie Souterraine

Siège Social : Centre Culturel Mairie d'Artenay 45410

## **DEMANDE D'ADHESION ou d'ABONNEMENT**

Je soussigné :

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le (date et lieu) : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir\* : - adhérer à la Société Française d'Etude des Souterrains et recevoir Subterranea ;  
- m'abonner à la revue Subterranea

Je choisis la catégorie\* :

- Membre seul (35€)
- Membre couple (40€)
- Société (50€)
- Cotisation de soutien (100€)
- Etudiant (22€) – fournir certificat de scolarité
- Personne en difficulté économique (22€) – fournir déclaration sur l'honneur
- Adhésion sans abonnement, avec droit de vote (20€)
- Abonnement sans adhésion (sans droit de vote) (40€)

} Avec  
abonnement et  
droit de vote

J'ai connu la S.F.E.S. par : (rayer les mentions inutiles)

- La presse locale : \_\_\_\_\_
- La revue Subterranea : \_\_\_\_\_
- Par relation : \_\_\_\_\_
- Au cours d'un congrès : \_\_\_\_\_
- Par Internet : \_\_\_\_\_
- Autre : \_\_\_\_\_

Je précise ce que je recherche (ou ce qui m'intéresse) :

J'ai - je n'ai pas \* - publié de travaux ou d'études (Si oui, précisez lesquelles)

J'ai - je n'ai pas \* - participé à des fouilles.

Je vous indique mes connaissances (professionnelles ou autres) dont je peux faire bénéficier l'Association ou ses membres.

**Je déclare sur l'honneur** : ne pas être déchu de mes droits civiques, ne pas avoir eu de condamnations pour atteinte ou dégradation du Patrimoine historique ou archéologique.

**Date et signature**

Demande à adresser à  
Monsieur Luc Stevens  
Avenue Notre-Dame de Fatima, 13  
1082 Berchem-Sainte-Agathe (Belgique)

\* Rayer les mentions inutiles